

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Délibération n° **DEL2021\_06\_4**Intitulé : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CONSERVATOIRE***Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs*

\*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 37      Représentés : 6

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

**Absents :**

Monsieur Jean Louis LUC, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard

CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Madame Charlotte MASSET

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE.

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Conservatoire de Musique :

Dans le cadre du projet d'établissement du conservatoire de musique « les nouveaux publics » et à la suite du diagnostic culturel, le besoin d'augmentation de 4 heures 30 de cours supplémentaires pour la rentrée 2021 / 2022 est nécessaire à savoir :

**• Intervention en milieu scolaire 1 h 30**

Cela permettra d'intervenir dans plus d'écoles élémentaires de la CCYN pour apporter aux enseignants une aide technique et musicale dans la réalisation de leurs projets musicaux et permettre à leurs élèves de bénéficier d'une initiation à la musique.

**• Mise en place du « cursus court » 2 h 00**

L'équipe pédagogique du conservatoire a travaillé à l'élaboration d'un « cursus court » pour attirer de nouveaux élèves qui ne seraient pas désireux de commencer des études musicales dans un cursus normal. Ce cursus sera limité à 3 ans et si l'enfant souhaite continuer, il poursuivra pendant une année supplémentaire pour une remise à niveau afin d'intégrer le cursus normal. Les tarifs pour le « cycle court » sont les mêmes que ceux concernant l'initiation à savoir :

- CCYN : 200.00 €
- Hors CCYN mais scolarisé CCYN : 401.00 €
- Hors CCYN : 401.00 €

**• Crédit d'une « chorale ados » 1 h 00**

Un certain nombre d'élèves du conservatoire en 2nd cycle souhaite poursuivre, dans le cadre de leurs études musicales, une pratique de chant choral (obligatoire uniquement en 1<sup>er</sup> cycle). D'autre part, cette chorale pourrait attirer de nouveaux élèves comme des lycéens qui ne souhaitent plus garder l'option chant choral après l'avoir suivi en classe CHAM pendant 4 ans au collège CAMUS.

Ces cours seront effectués par différents assistants d'enseignement artistique du conservatoire qui dispensent actuellement des cours de formation musicale, leurs heures de formation musicale seront

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

reprises par un seul enseignant artistique qui verra donc augmenter son temps de travail de 4 heures 30.

Afin de permettre la réorganisation du planning de ses assistants d'enseignement artistique, il est proposé de modifier le poste de l'assistant d'enseignement artistique en charge de la formation musicale à hauteur de 9h30 hebdomadaires en lui proposant un temps de travail à 14h00 hebdomadaires.

\* \*

### **Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

vu le tableau des effectifs de la collectivité,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 08/06/2021

A reçu un avis favorable en Commission Culture du 16/03/2021

Article 1<sup>er</sup> – de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 9,5/20ème.

Article 2 – de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 14/20ème.

Article 3 – de dire que les dépenses afférentes à cette création de poste seront prévues au budget 012 du budget principal

Article 4 – D'appliquer comme tarifs pour le « cycle court » les tarifs suivants :

- CCYN : 200.00 €
- Hors CCYN mais scolarisé CCYN : 401.00 €
- Hors CCYN : 401.00 €

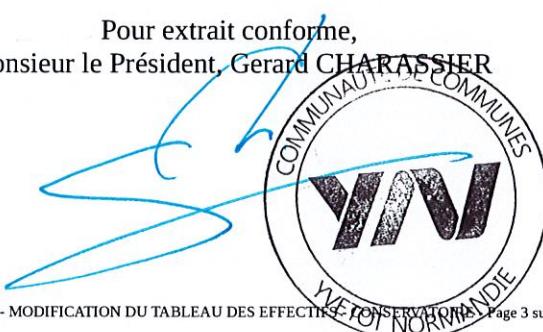
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le



ID : 076-247600620-20210617-DEL20210604-DE